



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 11 juin 2025

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission de gestion

sur le préavis n° 42/2025
relatif au rapport de la Municipalité de Roche
sur la gestion et les comptes 2024

	Séances 2025											Emolu- ments	Signatures	
	9.1	18.1	23.1	6.2	6.3	27.3	10.4	30.4	8.5	17.5	19.5			
Rapporteur : WEBER Patrizia	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
Membres : BUCHS Raphaël	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1		
ECOFFEY Florian	1	1	1	1	1	1	1	1			1	1		
JANTET Joana	1	1	1		1		1	1	1	1	1	1		
LAMBERT Caroline	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Suppléants : BORLOZ Cédric		1		1		1					1			
GUEX Roland		1								1	1			

Emoluments CoFin	La Commission des finances a participé, in corpore à la réunion du 8 mai Mme Lucette Marsoni a rédigé le rapport de la CoFin sous chiffre XI
------------------	---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de Gestion s'est attachée à répondre à la mission que vous lui avez confiée, à savoir examiner la gestion de notre commune pour l'année 2024.

Ce rapport concerne nos constatations, nos vœux et nos remarques du point de vue de la gestion administrative par la Municipalité.

Quant aux comptes, ainsi que le permet l'article 99 du règlement du Conseil, nous avons décidé d'en confier l'examen à la Commission des Finances. Leurs recommandations sont intégrées à la fin du présent compte-rendu, sous chiffre XII.

La CoGest s'est réunie à de nombreuses reprises. Elle a rencontré de manière individuelle chacune et chacun des Municipaux. Une séance a également été organisée pour entendre Monsieur Claude Schneeberger, Fontainier, accompagné de son Municipal de tutelle, Monsieur Jean-Marc Chavannes. Une autre réunion a eu lieu en présence de Madame la Syndique, Aurélie Tulot, de Monsieur Massimo Maio, notre Boursier et de la Commission des Finances. Enfin, la CoGest a réalisé deux tournées dans le village ; la première fois en début d'année pour visiter les bâtiments communaux et une seconde fois, après les différents entretiens, pour se rendre compte, entre autres de la situation des écopoints.

En préambule, nous souhaitons chaleureusement remercier les édiles qui se sont montrés très disponibles et ont répondu avec sincérité et franchise à nos questions, dans un esprit constructif et bienveillant. Nous remercions également Messieurs Maio et Schneeberger ainsi que le personnel communal qui a fait preuve à notre égard d'une extrême gentillesse tout au long de ce parcours.

Voici les points qu'il nous a paru important de mettre en évidence :

I. MUNICIPALITÉ, ADMINISTRATION COMMUNALE ET EMPLOYÉS COMMUNAUX :

Vacations :

La rémunération des Municipaux se compose du traitement fixe annuel (17 KCHF pour les Municipaux et 35 KCHF pour la Syndique) et des vacances pour leur participation aux différentes séances des Associations intercommunales, aux séances de chantiers, à leur participation aux manifestations locales, etc (45 CHF de l'heure). Les vacances comprennent également un dédommagement pour les déplacements.

Un tableau transmis à la CoGest par la Municipalité, montre que les honoraires des Municipaux et leurs vacances sont stables depuis 2016, voire ont diminué. Ceci s'explique notamment par le fait que dans la grande majorité des cas, seuls les Municipaux concernés par les sujets participent aux séances.

Personnel communal :

Monsieur Massimo Maio (Boursier communal) et Madame Marylaura Sloane (office de la population) ont intégré l'équipe administrative en 2024. Après des temps difficiles et d'incertitude, leur arrivée a posé les équipes humainement parlant et il règne désormais une très bonne ambiance au sein du bureau communal.

Tout au long des récents processus de recrutement, la Municipalité a pu se rendre compte que la Commune n'est pas suffisamment concurrentielle au niveau des prestations offertes à ses employés par rapport aux autres communes, excepté pour la LPP.

Par exemple le temps de travail de 42,5 heures hebdomadaires ou le fait qu'il n'y ait pas d'augmentation automatique de salaire à la fin de chaque année rendent la commune de Roche moins attractive que d'autres. Tout changement passera par une modification du règlement du personnel communal

Le bureau est également composé de Mme Rachel Duronio, de Mme Marina Dormond qui travaille en binôme avec Mme Duronio et de Madame Natacha De Francisco en tant qu'assistante à la bourse et au greffe

Il n'y a malheureusement plus d'apprenti. Ceci est compréhensible étant donné l'énergie que demande la formation d'un/e jeune. En ces temps de changement de personnel clé, cette mission a été abandonnée.

II. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le PACom mis à l'enquête entre le 21 août et le 19 septembre 2024 a suscité 6 oppositions. 5 émanant de privés et 1 de Pro Vélo. Tous les opposants ont été entendus par la Municipalité. 2 ont retiré leur opposition. Et les discussions se sont poursuivies tout au long de 2024, avec les autres.

PA Les Vernes -- avancement :

Ci-après, les réalisations de 2024 :

- projet de développement de la route de desserte,
- appel d'offres aux entreprises de construction,
- préavis cantonal (DGMR) pour la mise à l'enquête de la route de desserte interne (toujours en cours en 2025)
- établissement du coût des travaux avec le bureau d'ingénieurs civils en charge (toujours en cours en 2025)
- poursuite de la coordination et de l'établissement de la convention mise à jour avec tous les propriétaires fonciers (toujours en cours en 2025)

En 2024, la Commune a continué à se heurter à certaines difficultés pour faire accepter aux différentes entreprises concernées l'énorme différence entre l'estimation des coûts pour la réalisation de la route de desserte et le coût réel. Or, avant de pouvoir présenter au Conseil communal le préavis de demande de crédit pour la réalisation de la route de desserte, la Municipalité doit obtenir le consentement de tous les intervenants. La route de desserte bénéficiera aux entreprises et à leur développement futur. Il est normal que celles-ci participent à l'investissement que représente une telle réalisation.

Ouvrages de sécurisation de l'Eau Froide :

Après l'inondation de 2007, des travaux importants ont été effectués sur le territoire communal. Afin d'éviter au maximum que de tels dégâts puissent à nouveau être provoqués par des éléments naturels, il est important d'entretenir ces ouvrages de sécurisation de l'Eau Froide.

Suite à une étude du bureau B+C de 2023, les calculs de 2007 ont été revus, il est apparu que la digue située près de la distillerie avait besoin d'être surélevée de 20 cm pour couvrir les crues Q100. Ce travail a été fait.

Cette même étude de 2023 a également montré que des gravats s'étaient accumulés dans le déversoir situé près du pont dans les carrières, ce qui rend l'ouvrage moins sûr, même si, dans ce cas, le risque est minime. Les travaux de réaménagement du déversoir sont annoncés pour 2025.

Chantier de la Gare :

Les travaux ont débuté à l'été 2024. Il s'agit dans un premier temps de rehausser les quais 1 et 2, de construire une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite et de réhabiliter l'abri voyageurs. Puis, dans un second temps, des travaux seront entrepris sur les voies dites « de garage ». Vous avez peut-être remarqué que d'énormes pompes avaient été installées afin que les travaux puissent s'effectuer « au sec ». La CoGest s'est demandé si des risques d'assèchement des sols sur les terrains situés à proximité du chantier existaient et par là même des risques de fissures aux habitations. Le service « Infrastructures » des CFF a assuré la Municipalité que toutes les mesures de sécurité étaient prises et qu'au terme des travaux ils transmettraient à la Commune un courrier garantissant que le pompage n'aura engendré et n'engendrera dans le futur, aucun problème aux habitations alentours. De plus, le pompage est suivi régulièrement par le Fontainier communal.

La route située derrière la gare, direction Rennaz a été particulièrement abîmée par les travaux des CFF. Nous encourageons la Municipalité à fortement inciter les CFF à remettre ce chemin en état si telle n'était pas leur intention.

Potagers du Grand Cerclet :

Nous avons remarqué que certains jardins potagers situés au Grand Cerclet, le long de la butte anti-bruit sont très mal ou pas du tout entretenus. Il s'agit ici de la parcelle n° 169, propriété de la Commune, sur laquelle il existe une servitude en faveur d'une cinquantaine de propriétaires de villas au Grand Cerclet.

Malheureusement, le texte inscrit au RF ne prévoit aucune obligation d'entretien de la part des bénéficiaires. La mise en place d'un règlement nécessiterait l'accord de chaque bénéficiaire, ce qui serait compliqué. Par contre, la Commune pourrait écrire aux bénéficiaires en leur demandant de veiller à entretenir leur parcelle et, pour le cas où ils ne souhaiteraient pas ou plus le faire, leur donner la possibilité de mettre leur partie de terrain à la disposition d'autres habitants à la recherche d'un endroit où faire leur potager.

Butte anti-bruit :

Une mesure de la hauteur de cette butte a été effectuée en mars 2024, montrant un affaissement de 5 cm par rapport au relevé précédent. Ne pouvant garantir que cette différence soit due à un tassement, la Municipalité a décidé d'effectuer une autre mesure en mars 2025.

Si cette dernière devait révéler une nouvelle baisse de la hauteur, le bureau d'ingénieur Willi serait sollicité pour qu'il propose des solutions permettant de pallier ce qui s'avérerait finalement être un tassement du terrain sur lequel se trouve l'ouvrage.

Box (le long de la route cantonale) :

Courant 2024, la Municipalité a procédé à la visite des boxes. Cette visite a révélé plusieurs dysfonctionnements ; deux de ces boxes servent carrément de logements. D'autres abritent un traiteur ou un mécanicien, bien sûr sans aucun séparateur de graisses ou dispositif d'évacuation des résidus. La Municipalité suit ce dossier pour s'assurer, dans la mesure du possible, que les propriétaires de box respectent les règlements communaux.

Plan de déneigement :

Il n'y a pas sur la commune un de plan « déneigement » à proprement parler.

Cependant, il existe une liste des endroits à déneiger en priorité : 1) les trottoirs menant à la Gare et aux TPC, 2) les grands axes du village, 3) les routes secondaires et les carrefours et 4) les chemins de la Plaine.

Parcelles arborisées

La CoGest a remarqué que certaines parcelles arborisées ne sont pas entretenues et semblent contenir des matériaux qui n'ont rien à y faire. Après enquête auprès de la Municipalité, il s'avère que ces parcelles ne sont pas cadastrées « forêts », mais « Prés-Champs » ce qui fait qu'elles dépendent du département cantonal de l'agriculture (DGAV) et non de la DGE-Forêts. Or ces derniers seraient à même d'intervenir pour exiger la mise en conformité des terrains en question. Nous encourageons la Municipalité à poursuivre leurs requêtes auprès des autorités cantonales pour que ces parcelles soient dorénavant cadastrées en « forêts ».

III. Bâtiments communaux :

La CoGest a pu constater l'excellent entretien des bâtiments communaux visités.

Deux d'entre eux ont toutefois attirés plus particulièrement l'attention de la Commission. En premier lieu, même si notre visite a eu lieu durant une journée certes ensoleillée mais au mois de janvier, nous avons été frappés par la chaleur qui régnait dans les classes du Collège de Prés-Clos. En été, cela doit être irrespirable. Ce constat a également été fait pour la buvette de la Rotzérane.

Des travaux pour pallier à ces inconvénients devraient selon nous être réalisés rapidement.

Le bâtiment de la Rotzérane, inauguré le 20 mai 1995 montre à notre sens des signes de vieillissement. Lors de sa visite, la CoGest n'avait pas connaissance du préavis voté au mois de mai 2025 et se réjouit des réfections à venir.

Collège de Pré-Clos (vitres) :

Il est à noter que le vitrier en charge de l'entretien du Collège de Pré-Clos estime que les vitres ont été montées à l'envers lors de la construction. C'est la raison pour laquelle plusieurs d'entre-elles se sont fendues. La Municipalité ne sait pas si c'est vrai, mais constate que les vitres fendues et remplacées n'ont plus posé de problèmes

IV. ESPACES PUBLICS

De manière générale, les espaces publics, les espaces de verdure, les routes et les équipements sont dans un excellent état et bien entretenus. Le village est agréable avec très peu de déchets.

Ecopoints :

La Cogest s'est attardée sur les ecopoints. Nous avons pu constater que les caméras de surveillance font leur effet, même s'il semble que les problèmes se reportent sur les ecopoints dépourvus caméra. Globalement, les ecopoints sont en ordre, même s'il y a encore des progrès à faire (sacs noirs dans les molocs, plastique dans les bennes vertes, ...). Nous sommes passés un jour après la tournée de ramassage; peut-être que notre constat est un peu biaisé et que nous n'avons pas pu constater les problèmes.

Sur les molocs, nous avons constaté que parfois les planches en bois entourant ceux-ci sont usées ou manquantes. Il nous semble judicieux de voir comment corriger cela.

Routes, chemins, passages piétons :

Il n'y a pas de rues ou chemins dont l'état soit vraiment mauvais.

La Cogest constate que la signalisation aux abords des écoles a été améliorées et en est satisfaite.

Les équipements de la Place des Vurziers sont actuellement en travaux pour remise à niveau. La CoGest est satisfaite de voir que l'entretien se poursuit régulièrement sur l'ensemble des équipements de mobilier urbain.

Le Chemin de la Buanderie est un peu vieillissant, mais son état n'est pas préoccupant.

Entre le Pré de la Cava et l'école de Pré-Clos, une bande d'herbe a été fauchée par la commune. Il s'agit, selon le Municipal Eric Portner, de laisser un espace ras pour ne pas envahir la haie avec de l'herbe et faciliter son entretien. Elle permet aussi de passer avec les machines pour accéder à la RC. Toutefois, la CoGest a remarqué qu'il est tentant pour les piétons d'emprunter ce chemin direct pour se rendre par exemple au collège de Prés-Clos. Cette façon de faire peut s'avérer dangereuse car aucun obstacle n'empêche un écolier ou une personne pressée de courir et traverser la route cantonale.

L'absence d'aménagement le long de la RC entre Pré-Clos et la Coche reste pour la CoGest un point très problématique et dangereux.

En partant de l'écopoint de la gare, il existe un chemin piétonnier qui longe les potagers du Grand Cerclet. Ce chemin est très emprunté par les nombreux usagers des CFF. Or, sa première partie n'est pas en dur. Lorsqu'il pleut ou en hiver, ce chemin est boueux. Au vu des très nombreux piétons qui l'utilisent, il nous semble nécessaire de l'améliorer rapidement.

Toujours sur ce passage, un arbre prend de l'ampleur. Une taille nous semble judicieuse pour maintenir le passage.

Éclairage public :

Jusqu'en septembre 2024, la commune avait opté pour une facturation dite « au forfait » de sa consommation électrique. On peut le déplorer, mais il faut se replacer dans le contexte de l'époque post COVID et du début de la guerre en Ukraine, quand les autorités notamment fédérales exhortaient tout un chacun à économiser un maximum l'énergie et que les prix flambaient de mois en mois. Dans ce cadre, la Commune avait conclu ce contrat en pensant que si la consommation avait été inférieure au forfait, la facture aurait elle aussi été inférieure. Ce qui n'a pas été le cas. Le « forfait » servant juste à sécuriser/anticiper le prix de la facture d'énergie quelle que soit la consommation.

Il est réjouissant de constater tout de même que, même si cela n'a pas eu d'influences pécuniaires positives pour la commune, une économie d'énergie a été réalisée durant la période de facturation « au forfait ».

Ce quiproquo ayant été éclairci, le régime du « forfait » a été abandonné à fin septembre 2024. Depuis octobre 2024, des compteurs installés dans les boîtes de chaque secteur permettent une facturation de la consommation « au réel ». L'installation de LEDS et la diminution de l'éclairage nocturne contribue à l'économie d'énergie.

La facture finale pour l'année 2024 comportera 9 mois « au forfait » et 3 mois « au réel ». Ainsi pour analyser le coût réel de l'énergie consommée par Roche annuellement et ainsi savoir quel système est le moins cher, il faudra attendre la facture finale de 2025.

V. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES :

ARASAPE – Association Régionale de l'Action Sociale des districts d'Aigle et Pays-d'Enhaut :

Pour rappel, cette association intercommunale a deux missions : d'une part gérer l'action sociale pour 18 communes (15 du district d'Aigle et 3 du Pays-d'Enhaut) et administrer l'accueil de jour de la petite enfance pour les 15 communes du district d'Aigle.

Le social est financé par le Canton et l'accueil de la petite enfance par les communes.

Le Canton ayant constaté des différences inexplicables entre les budgets et les dépenses de la partie « social », il a mandaté un audit. La partie « petite enfance » n'est pas concernée par ce contrôle.

Selon le Conseil Intercommunal (composé des Municipaux) et le Comité de Direction, ces différences trouvent leur origine dans le type de bénéficiaires spécifique à notre district, notamment composé de beaucoup de personnes issues de la migration et dont les dossiers, plus complexes, requièrent

davantage de temps et de personnel pour leur traitement. Or, le Canton accorde le même budget par bénéficiaire à l'ARASAPE ou à une autre ARAS du Canton située dans une région plus favorable du point de vue des bénéficiaires des services sociaux.

Il est important de noter que l'audit a montré qu'il n'y a pas eu détournements de fonds. En revanche, il a fait ressortir un manque de processus (RH notamment) et de structures formelles.

Suite à cet audit, le Comité de direction de l'ARASAPE a démissionné et une cellule de crise a été mise en place. Cela prendra du temps pour que la structure retrouve un rythme d'efficacité.

EPUDEHL- Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la distribution d'eau du Haut Lac :

La distribution de l'eau potable pour les 5 communes que sont Roche, Villeneuve, Chessel, Noville et Rennaz est gérée par l'association intercommunale EPUDEHL. La Commune de Chessel est le principal pourvoyeur d'eau de l'association intercommunale. En effet, Chessel a la chance d'avoir une eau ne nécessitant aucun traitement ni pompage, ce qui en fait une eau très bon marché. Quant à l'eau de Roche, après le traitement d'ultrafiltration, elle est elle aussi d'excellente qualité, mais bien sûr un peu plus chère.

À l'instar de la commune de Roche, la commune de Villeneuve a rénové son réseau d'eau et modernisé son captage au lieu-dit « le Pissot ». C'est sur ce site que se trouve le réservoir dans lequel sont envoyées toutes les eaux, pour être ensuite distribuées par EPUDEHL, tant pour la consommation que pour des besoins liés à un incendie.

Comme dit précédemment, le principal fournisseur d'eau est Chessel, les quantités fournies par cette commune couvrent la très grande majorité des besoins d'EPUDEHL. Roche n'est plus sollicité qu'en complément en cas de sécheresse par exemple ou encore en cas d'incendie important.

Lorsque l'usine d'UF a été construite en 2017, les ventes d'eau par la commune de Roche avaient été estimées à 300 mille m³ par année. Or, en 2024, moins de 20 mille m³ ont été vendus. L'hôpital de Rennaz qui, d'après les estimations aurait dû être un acheteur d'eau important, ne l'est finalement pas non plus.

Ce faible volume fournit par Roche au réseau implique une importante baisse de revenu, compensée heureusement par la garantie annuelle de débit (pour CHF 258'000). Il est également à noter que l'usine d'UF – Ultra Filtration - fonctionne ainsi en sous-capacité sans pour autant que cela n'impacte le fonctionnement des machines.

En cas de pollution des eaux ou de problème technique, des procédures existent et sont connues des personnes en charge des eaux.

VI. SÉCURITÉ / AMENDES :

Notre village étant traversé par la RC, il arrive que des bouchons se créent au retour des week-ends bloquant ainsi le trafic, principalement en direction de Villeneuve, pendant de longues heures. Les chemins vicinaux sont également encombrés par des automobilistes plus malins que les autres. Il est à noter que ces désagréments interviennent en moyenne 5 week-ends par année. La Municipalité est consciente de cette problématique, mais peine à obtenir le soutien attendu pour trouver des solutions efficaces.

Il est également à noter que les voitures traversant le village sont dans la très grande majorité des cas, immatriculées dans des cantons suisses alémaniques ou à l'étranger. Il s'agit par conséquent de personnes qui suivent leur GPS. La police intervient très régulièrement sur les chemins vicinaux avec un certain succès au niveau de l'encaissement des amendes qui malheureusement ne tombent pas dans l'escarcelle communale.

Police :

la Municipalité entretient de très bonnes relations et une excellente communication avec la police. Les ASP (Assistants de la Sécurité Publique) se déplacent facilement selon les besoins de Roche. En 2024, le rapport des interventions de police montre une augmentation des infractions de près de 30%. Ceci est dû à la hausse du nombre d'amendes ; + 191 distribuées notamment sur les chemins vicinaux les dimanches soirs. Sinon, le nombre des autres infractions est en baisse. Notre village est calme.

Amendes « poubelles » :

En 2024 : 36 amendes ont été envoyées pour un montant de CHF 11'050. 24 ont été payées. 6 personnes ont demandé un plan de paiement et s'y tiennent et 6 sont en procédure de rappel/poursuite. Seul le Municipal de tutelle est autorisé à visionner les enregistrements des caméras et uniquement sur dénonciation, essentiellement des employés communaux qui constatent la présence de sacs noirs ou de dépôts non conformes lors des ramassages.

VII. SURFACES COMMERCIALES

La CoGest déplore plusieurs surfaces commerciales vides dans le village, en particulier, le manque d'une boulangerie ou d'une épicerie. Il est apparu que les loyers demandés par les bailleurs sont un des principaux freins à la location de ces espaces. Le chiffre d'affaires des petits commerces qui pourraient s'y installer ne permettent pas de dégager des bénéfices suffisants pour se permettre de tels loyers. La SOCIR, anciennement gérée par des personnes de Roche est aujourd'hui aux mains de personnes extérieures au village. Peut-être n'ont-elles pas les mêmes sensibilités vis-à-vis de la dynamique villageoise.

VIII. TRANSPORTS PUBLICS :

Le changement d'horaires des CFF intervenu à fin 2024 a entraîné de forts désagréments pour grand nombre de citoyens rotzérans, notamment les écoliers qui ne peuvent plus se rendre à Villeneuve en train sous peine d'arriver en retard en cours et les usagers habitués à avoir plusieurs trains entre 7 et 8 heures du matin qui se sont retrouvés avec un seul train. Les transports publics sont un acteur important pour du bien-être et du bien vivre dans notre village. Nous incitons la Municipalité à veiller à maintenir, voire améliorer le service des transports publics, même si nous avons conscience que le dialogue avec les CFF n'est pas chose aisée

IX. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE :

Depuis l'été 2024, la Municipalité travaille, avec un mandataire spécialisé, sur l'étude d'un avant-projet pour la valorisation du patrimoine de la Commune. Il pourrait s'agir, par exemple, de mettre en place un sentier didactique comportant une dizaine de lieux d'intérêt culturel, historique et/ou événementiel (cimenterie, Temple, musée de l'Orgue, ancienne voie romaine, gare, verger, maison de commune, etc).

Roche a la chance de posséder des archives, notamment photographiques très intéressantes et nombreuses, témoignant de son passé et qui pourront être exploitées dans le cadre de ce projet.

X. S'ENGAGER :

Roche info :

Cette publication trimestrielle est très appréciée par les habitants de notre commune. Cependant, pour réussir à publier 4 fois par année, il faut non seulement y consacrer du temps mais également et surtout avoir suffisamment de sujets d'articles variés. Tous autant que nous sommes, nous pouvons proposer des sujets à la Municipalité ou écrire un article ou une histoire que nous pouvons lui envoyer pour publication. Cela permettrait au Roche info de s'enrichir. Parlez-en autour de vous !

Commission d'animation :

Cette commission très active a finalement jeté l'éponge en 2024 faute de bénévoles pour travailler lors des manifestations. Là encore, nous vous incitons Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à en parler autour de vous. Cela pourra peut-être susciter l'intérêt de quelques personnes qui seraient prêtes à reprendre les animations de cette défunte commission; les fenêtres de l'Avent ou encore les coffres ouverts étaient des événements attractifs et des moments d'échange et de convivialité qu'il serait agréable de voir se reproduire dans le village.

XI. CONCLUSION :

Dans son rapport de 2023, la précédente CoGest avait exhorté la Municipalité à moins thésauriser et à investir davantage car la marge d'autofinancement était de 142% (recommandation du Canton 100%). En 2024, cette marge s'est encore accrue à 259%. La CoGest comprend que des dépenses importantes semblent se profiler pour la Commune et notamment sa participation au fonctionnement du nouveau collège intercommunal, Néanmoins, une fois encore, la CoGest incite la Municipalité à être moins sur la défensive du point de vue des dépenses.

XII. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Je vais maintenant vous donner lecture du rapport de la Commission des finances relatif aux comptes 2024 :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 8 mai 2025 à la maison de commune, à la demande de la Commission de gestion, afin de traiter la partie comptable du préavis N°42//2025 relative au rapport de gestion et comptes 2024. La réunion s'est tenue conjointement avec la Commission de gestion en présence de M. Massimo Maio, Boursier et de Mme Aurélie Tulot, Syndique et déléguée des finances. Nous remercions Madame la Syndique et Monsieur le Boursier pour leur disponibilité ainsi que pour les explications détaillées qu'ils nous ont fournies.

En préambule, certains membres de la commission de gestion n'avaient reçu que les comptes, sans le rapport de gestion. Il en résulte que les questions soulevées par la commission des finances avaient la réponse dans les commentaires du rapport de gestion. Nous remercions néanmoins Mme Tulot d'avoir répondu à toutes nos interrogations.

Cela dit, les comptes tels que présentés ne suscitent pas de remarques particulières. Les différences étant commentées dans le rapport de gestion.

Désormais, il n'est plus possible d'attribuer un montant à un quelconque fond de réserve. Si tel devait être le cas, un règlement spécifique devrait être établi, régissant les règles et les buts précis dédié à un tel fond. Raison pour laquelle, lors des derniers préavis, il a été créé des comptes de préfinancement, à savoir 1 pour le projet Duo d'un montant de CHF 500'000.00 et un autre pour les travaux de réfection de la salle de la Rotzérane, pour un montant de CHF 200'000.00.

Les comptes 2024 font ressortir un excédent de recettes de CHF 793'297.76 contre un excédent de charges budgétisé à CHF 194'279.00. Cet excédent de recettes est commenté dans le rapport de gestion.

Il en résulte un degré d'autofinancement qui se monte à 259.93 % en 2024. Toutefois, ce chiffre est relatif, étant entendu que certaines factures figureront dans les comptes 2025, et que certains travaux votés lors de précédents préavis sont toujours en cours d'exécution ou vont démarrer en 2025.

En conclusion, nous constatons que les finances de la commune sont saines et remercions la Municipalité et toute son équipe pour ce rapport bien détaillé.

Ont signé : Marsoni Lucette, Aeberhard Marc, Cassella Antonio, Mustafa Valmir et Mijaljovic Pascal

VŒUX de la Commission de Gestion

Vœu n° 1

la CoGest demande à la commune de trouver rapidement, de présenter au Conseil et, si accepté par ce dernier, d'installer dans les meilleurs délais, un système efficace pour la climatisation des classes de Prés-Clos et de la buvette de la Rotzérane

Vœu n°2

La CoGest demande à la commune de couvrir les boîtes aux lettres à Prés-clos car lorsqu'il pleut le courrier est détrempé. Pour rappel, ces boîtes aux lettres ont été installées suite à la fermeture de la poste à Roche et servent entre autres aux sociétés locales

Vœu n°3

Il est trop tard pour la rentrée 2025, mais la CoGest souhaite qu'un/e apprenti/e soit à nouveau engagé/e à la rentrée d'août 2026 soit à l'Administration ou au sein de la voirie, montrant ainsi l'engagement de la Commune de Roche envers la formation professionnelle

Vœu n°4

La CoGest demande à la Municipalité de créer un ou plusieurs comptes de réserve avec règlement. Ces derniers pourront servir par exemple à subventionner les abonnements de transports publics, à participer aux frais des courses d'écoles des classes de la commune ou à toute autre action en faveur de la population que la Municipalité jugera approprié de proposer.

Vœu n° 5

La CoGest aimerait que la Municipalité s'assure que les portes anti-feu et les alarmes du collège de Prés-Clos fonctionnent correctement

Vœu n° 6

La CoGest a constaté avec satisfaction que des bancs ont été installés le long de l'Eau Froide. Il y a déjà des retours positifs de la population.

Cependant, nous avons deux requêtes à cet égard. Premièrement que des bancs soient prochainement installés sous la RC et secondement que les bancs soient munis de dossiers. Ces derniers sont en effet principalement utilisés par des personnes âgées qui, selon nous, apprécient de pouvoir soulager leurs lombaires au cours de leurs promenades

Vœu n°7

Eu égard à la bande d'herbe fauchée par la commune entre Pré de la Cava et le collège de Prés-Clos, la CoGest demande à la commune de mettre un obstacle à l'endroit où ce chemin débouche sur la RC pour en minimiser la dangerosité.

En conséquence, La Commission de gestion vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis N° 42/2025 de la Municipalité au conseil communal relatif au rapport de gestion et aux comptes 2024

Oui le rapport de la Commission de gestion

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. D'approuver le présent rapport de gestion 2024 ;
2. D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2024, tels que présentés, avec des charges pour un montant de CHF 10'586'001,86 et des revenus pour un montant de CHF 10'679'299,62 ;
3. De valider l'excédent de recettes 2024 de CHF 93'297,76
4. D'attribuer l'excédent de recettes à Capital au Bilan, passant de CHF 1'541'670,81 à CHF 1'634'968,57
5. D'approuver le présent rapport de gestion 2024 et d'en donner décharge à la Municipalité

Ont signé :

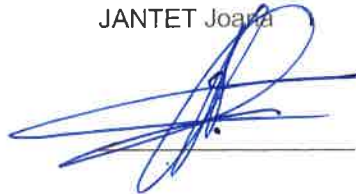
BUCHS Raphaël



ECOFFEY Florian



JANTET Joana



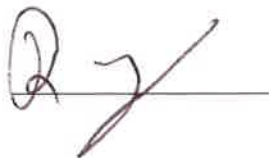
LAMBERT Caroline



BORLOZ Cédric



GUEx Roland



WEBER Patrizia

